

<b>Capital investi au moment de la construction / de l'acquisition</b>	
Classe d'isolation thermique (selon CPE)	E
Valeur du terrain connue	Non
<u>Prix de construction ou d'acquisition de l'objet loué :</u>	
Prix d'acquisition du terrain (montant en €)	- €
Prix de construction ou d'acquisition (terrain compris - montant en €)	400 000 €
<u>Frais accessoires :</u>	
Frais d'architectes, ingénieurs et autres conseils	- €
Frais de notaire + enregistrement (part terrain)	- €
Frais de notaire + enregistrement (part construction)	- €
Frais financiers (intérêts)	- €
<b>Capital investi relatif à la construction / l'acquisition :</b>	<b>400 000 €</b>
Année de construction	2000
Année d'acquisition	2000
Coefficient de réévaluation	4,1334
<b>Capital investi réévalué relatif à la construction / l'acquisition</b>	<b>1 653 375 €</b>
Années à prendre en considération pour décote	20

<b>Travaux d'amélioration</b>	
Travaux d'amélioration (montant en €)	- €
Année de réalisation	0
Coefficient de réévaluation	0,00
Travaux d'amélioration réévalués	- €
Travaux d'amélioration (montant en €)	- €
Année de réalisation	0
Coefficient de réévaluation	0,00
Travaux d'amélioration réévalués	- €
Travaux d'amélioration (montant en €)	- €
Année de réalisation	0
Coefficient de réévaluation	0,00
Travaux d'amélioration réévalués	- €
Travaux d'amélioration (montant en €)	- €
Année de réalisation	0
Coefficient de réévaluation	0,00
Travaux d'amélioration réévalués	- €
Travaux d'amélioration (montant en €)	- €
Année de réalisation	0
Coefficient de réévaluation	0,00
Travaux d'amélioration réévalués	- €
<b>Capital investi réévalué relatif aux travaux d'amélioration</b>	<b>- €</b>

<b>Total capital investi réévalué</b>	<b>1 653 375 €</b>
<i>dont: capital investi relatif à la part terrain</i>	- €
<i>dont: capital investi hors part terrain</i>	1 653 375 €

<b>Décote (déduction faite des travaux d'entretien et de réparation réév.)</b>	<b>- 330 675 €</b>
--------------------------------------------------------------------------------	--------------------

<b>Montant du capital investi réévalué et décoté</b>	<b>1 322 700 €</b>
<b>Loyer mensuel maximal autorisé</b>	<b>3 858 €</b>